



TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer
Peter Siewert und Ekkehard Weber

Band 1, 1986

1986





**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte
Papyrologie und Epigraphik**

Band 1

1986



Verlag Adolf Holzhausens Nfg., Wien

Herausgegeben von:

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber

In Zusammenarbeit mit:

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

Redaktion:

Johann Diethart, Bernhard Palme, Brigitte Rom, Hans Tacuber

Zuschriften und Manuskripte erbeten an:

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr.-Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 Wien. Beiträge in deutscher, englischer, französischer, italienischer und lateinischer Sprache werden angenommen. Eingesandte Manuskripte können nicht zurückgesendet werden. Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden besprochen.

Auslieferung:

Verlag A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien

Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II² 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in Athen, Inv.-Nr. 8490 und P. Vindob. Barbara 8.

© 1986 by Verlag A. Holzhausens Nfg., Wien

Eigentümer und Verleger: Verlag A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien. Herausgeber: Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr.-Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 Wien. Hersteller: Druckerei A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien. Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

ISBN 3-900518-03-3

Alle Rechte vorbehalten.

INHALTSVERZEICHNIS

Anton E. Raubitschek (Stanford), Tyche zum Geleit.	1
Hermann Harrauer, † KAKH TYXH. Ein ἀποτρόπαιον	3
* * *	
Guido Bastianini (Milano), La corrente del Nilo (P. Lond. 934, III p. XLVII)	5
Reinhold Bichler (Innsbruck), Die Hellenisten im 9. Kapitel der Apostelgeschichte. Eine Studie zur antiken Begriffsgeschichte	12
Edmund F. Bloedow (Ottawa), Schliemann on his Accusers	30
Michel Christol (Paris) et Thomas Drew-Bear (Lyon), Documents latins de Phrygie (Tafel 1—12)	41
Johannes Diethart (Wien), Drei Listen aus byzantinischer Zeit auf Papyrus (Tafel 13)	88
Marie Drew-Bear (Lyon), Sur deux documents d'Hermoupolis	91
Thomas Drew-Bear (Lyon) et Michel Christol (Paris), Documents latins de Phrygie (Tafel 1—12)	41
Jean Gascoü (Paris), Comptabilités fiscales hermopolites du début du 7 ^e siècle (Tafel 14—25)	97
Herbert Graßl (Klagenfurt), Behinderte in der Antike. Bemerkungen zur sozialen Stellung und Integration	118
Bernhard Hebert (Graz), Attische Gelehrsamkeit in einem alexandrinischen Papyrus? Bemerkungen und Vorschläge zu den Künstlerkanones der <i>Laterculi Alexandrini</i>	127
Herbert Hunger (Wien), Die Bauinschrift am Aquädukt von Elaiussa-Sebaste. Eine Rekapitulation (Tafel 26).	132
Erich Kettenhofen (Trier), Zur Siegestitulatur Kaiser Aurelians.	138
Wilhelm Kierdorf (Bochum), Apotheose und postumer Triumph Trajans (Tafel 26)	147
Wolfgang Luppe (Halle/Saale), Poseidons Geliebte. Philodem, Περὶ εὐσεβείας P. Herc. 1602 VI	157
Rosario Pintaudi (Firenze/Messina) e J. David Thomas (Durham), Una lettera al banchiere Agapetos (Tafel 27, 28).	162
Anton E. Raubitschek (Stanford), Aristoteles über den Ostrakismos	169
Georgina Robinson (London), ΘΜΓ and ΚΜΓ for ΧΜΓ	175
Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam), Six Papyri from the Michigan Collection	178
Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam) und Klaas A. Worp (Amsterdam), Bittschrift an einen <i>praepositus pagi</i> (?) (Tafel 29)	189
W. F. G. J. Stoetzer (Leiden) und Klaas A. Worp (Amsterdam), Zwei Steuerquittungen aus London und Wien (Tafel 30)	195
Karl Strobel (Augsburg), Der Aufstand des L. Antonius Saturninus und der sogenannte zweite Chattenkrieg Domitians	203
Hans Taeuber (Wien), Ehreninschrift aus Megalopolis für Aristopamon, Sohn des Lydiadas (Tafel 31).	221

J. David Thomas (Durham) e Rosario Pintaudi (Firenze/Messina), Una lettera al banchiere Agapetos (Tafel 27, 28)	162
Emmanuel Voutiras (Thessaloniki), Bemerkungen zu zwei makedonischen Freilassungsurkunden (Tafel 32)	227
Klaas A. Worp (Amsterdam) und Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam), Bittschrift an einen <i>praepositus pagi</i> (?) (Tafel 29)	189
Klaas A. Worp (Amsterdam) und W. F. G. J. Stoetzer (Leiden), Zwei Steuerquittungen aus London und Wien (Tafel 30)	195

* * *

Literaturberichte und Buchbesprechung	
Peter Siewert, Peloponnesiaka	235
Ekkehard Weber: A. Demand, M.-Th. Raepsaet-Charlier, <i>Les inscriptions latines de Belgique (ILB)</i> , Brüssel 1985	238
Indices: Johannes Diethart	240

Tafeln 1—32

MARIE DREW-BEAR

Sur deux documents d'Hermoupolis

Au cours de l'étude des papyrus appartenant aux archives de la Boulé d'Hermoupolis Magna au 3^e siècle après J.-C., dont la plupart, conservés à la Bibliothèque Nationale d'Autriche, ont été publiés par C. Wessely seulement en transcription manuscrite dans les SPP V (1905), il m'a été possible d'apporter diverses corrections et améliorations, dont il me paraît intéressant de réunir ici quelques-unes qui sont assez représentatives de ce que peut donner la révision sur les originaux de passages où des erreurs ont été introduites par un déchiffrement souvent trop hâtif¹.

I. SPP V 113, 80 et 72 col. II

1. SPP V 113

- 1 [τῆ κρατίσ]τη [βουλ]ῆ Ἑρμο[υπό]λεως]
- 2 [τῆς μεγ]άλης ἀρχαίας [καὶ σεμνο]
- 3 [τάτης] καὶ λαμπροτάτη[ς
- 4 [παρὰ Αὐρ]ηλίου Ἀππιαγ[οῦ
- 5]ους Ἑρμοπολιτ[
- 6 πα]γκρατιαστοῦ [
- 7] Ἑρμ[ο]υπολ[
- 8 ὑπ]ἔρ [ὄψωνίων] μο[υ ὄν ἐνί
- 9 [κησα καὶ ἐστεφανώ]θην [ἱερῶν
- 10 [εἰσελαστικ]ῶν ἀγώ[νων
- 11]τερων μου αἰτοῦ[μαι
- 12] ὡγ ἀπο μη[(νος) [

SPP V 80

- 1 Γ]αζα[ἀπὸ μηνὸς παυνι
- 2 τοῦ] διε^λ(ηλυθότος) ἰδ̄ [(ἔτους) ἕως
- 3 μ]εχειρ τοῦ [ἐνεστῶτος ιε (ἔτους)

¹ Sur le travail en cours de rédaction de la réédition, avec traduction et commentaire historique, du Corpus des papyrus constituant ces archives, voir M. Drew-Bear, *Les archives du Conseil municipal d'Hermoupolis Magna*, Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia, Naples 1984, pp. 807—13. Pour la collation des originaux, je tiens à remercier H. Harrauer, Directeur de la Papyrussammlung de l'Österreichische Nationalbibliothek, de sa généreuse hospitalité et de sa disponibilité à faire profiter de son aide.

4 μη̄(νῶν) θ̄ ὥς [τοῦ μη(νός) (δραχμᾶς) υ τὰς]
 5 σ]υναγομέν[ας ἀργυρίου δραχμᾶς τρισ]
 6 χειλίας ἐξ[ακοσίας]

SPP V 72 col. II

15 (von unten)] δε
 14 ἀπό μηνός] παυνη
 13 [τοῦ διε^λ(ηλυθότος) ιγ (ἔτους)] ἕως μεχειρ καὶ αὐτοῦ
 12 [τοῦ μεχειρ τοῦ] ἔνεστῶτος ιδ (ἔτους)
 11 [μηνῶν θ ὥς] τοῦ μη̄(ός) (δραχμῶν) ρπ τὰς
 10 [συναγομέ]νας ἀργυρίου δραχμᾶς
 9 [χειλίας ἐξ]ακοσίας εἴκοσι
 8 (γίνεται) ἀ[ργ](υρίου) (δραχμᾶς) ἀ]χκα διευτυχεῖτε
 7 (ἔτους) ιδ' [Αὐτοκ]ράτορος Καίσαρος
 6 Που[πλίου] Λικιννίου Γαλλιην[οῦ]
 5 Γερ[μαν]ικοῦ Μεγίστου Περσικοῦ
 4 Μεγίστου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς
 3 Σεβαστοῦ φαμενωθ' κᾱ (m. 2[?];) Αὐρήλιος
 2 Ἄππιανός ὁ καὶ Δημήτριος ἱερονίκης
 1 αἰτοῦμαι ὡς πρόκειται

Mon examen des originaux m'a permis de constater que ces trois textes publiés par Wessely comme documents indépendants sont en réalité trois fragments parfaitement jointifs². Leur réunion permet de reconstituer une demande de versement de pension adressée à la Caisse municipale d'Hermoupolis par un athlète vainqueur dans un grand concours international, "stéphanite".

Le fragment de 12 lignes, P.Vindob. Gr. 12553, portant le numéro 113 dans l'édition de Wessely, conserve partiellement la moitié supérieure de la réclamation. La collation de l'original amène à apporter plusieurs corrections. Tout d'abord à propos de l'identité du demandeur, là où Wessely a lu aux ll. 4—6:

[παρὰ Αὐρ]ηλίου Ἄππιαν[οῦ]
]ους Ἑρμοπολιτ[
 πα]γκρατιαστοῦ [

on a en réalité:

[παρὰ Αὐρ]ηλίου Ἄππιαν[οῦ τοῦ καὶ]
 [Δημητ]ρίου Ἑρμοπολίτου ἱερονί-]
 [κου πα]γκρατιστοῦ

Le nom de l'athlète — d'ailleurs connu par deux autres textes de nos archives³ — est confirmé

² Ce fait vient d'être confirmé par le regroupement des trois fragments opéré par le restaurateur de la Papyrussammlung, M. Kampichler, qui a rendu possible la photographie ici reproduite que je dois à l'obligeance de M. Harrauer.

³ Ce personnage apparaît comme curateur désigné (ἐπίτροπος συσταθείς) pour présenter les demandes de versement de pension au nom de deux athlètes vainqueurs à des concours sacrés, Aurélios Leukadios (connu par les SPP V 55—56 et 73), trois exemplaires d'une même réclamation) et Aurélios Tyrannos (SPP V 76).

par la signature qu'il a apposée lui-même au bas de sa demande, aux ll. 23—25 (publiées par Wessely comme SPP V 72, col.II, ll. 3—1): Αὐρήλιος Ἀππιανὸς ὁ καὶ Δημήτριος ἱερονίκ[ης] αἰτοῦμαι ὡς πρόκειται.

Ensuite, à la l. 7 Wessely a lu seulement:] Ἑρμ[ο]υπολ[, ce qui n'a aucun fondement: en fait on a, bien évidemment, la formule attendue dans ce type de document:

6 [Αἰτοῦμαι ἐπι-]
7 [σταλῆ]ναι ἐκ τοῦ πολ[ιτικοῦ λό-]
8 [γου ὑπ]ἔρ δ[ψωνίω]ν μο[υ]

“Je vous demande d'ordonner que me soient versés par la Caisse municipale à titre d'indemnités journalières ...”

Les ll. 12 à 18 concernent le montant des susdites indemnités. Or, à la l. 12, le fragment 12553 (SPP V 113) est jointif à gauche avec le fragment 12522 (SPP V 80) et à droite avec le fragment 12514 (SPP V 72). La réunion à cet endroit de SPP V 113, 12, où Wessely a lu:]ων απο μη(νος) [, et de SPP V 72, II 14, où Wessely a lu: ἀπὸ μηνός] Παιυνι, me paraît donner une lecture assurée:]ρων ἀπὸ μηνός] Π[α]ῦνι. En revanche, le début de cette ligne 12 est mal conservé par le fragment 12522, 1, où je lis: [...]ω το[.], au lieu de: Γ]αζα [d'après Wessely dans SPP V 80, 1. On est tenté de restituer: το[ύ]των, démonstratif représentant alors les indemnités dues à partir du mois de Pauni. En tout cas, l'examen de l'original montre clairement que la restitution de Wessely qui autorisait à penser que notre athlète avait remporté sa victoire à Gaza, est sans fondement; en effet, ce que Wessely a pris pour un *zeta* est en réalité le premier *tau* de το[ύ]των que vient rejoindre à sa base la partie supérieure du premier *lambda* de διελ(ηλυθότος) sous sa forme abrégée, qui figure à la ligne suivante juste en-dessous⁴.

Les ll. 13 à 17 sont maintenant restaurées, puisque les fragments 12522 et 12514 sont parfaitement jointifs. On peut ainsi constater que l'édition du fragment 12522 par Wessely en tant que SPP V 80 est à corriger en plusieurs passages de ses ll. 2—7 (voir ci-dessus); car on peut établir le texte ainsi (ll. 13—17 du document recomposé):

[τοῦ] διελ(ηλυθότος) ιγ (ἔτους) ἕως Μεχειρ καὶ αὐτοῦ
Μεχειρ τοῦ ἐνεστῶτος ιδ (ἔτους)
μη(νῶν) θ- ὡς τοῦ μηνός] (δραχμῶν) ρπ τὰς
συναγομένας ἀργυρίου δραχμὰς
χειλίας ἑξακοσίας εἴκοσι

La réunion des fragments jointifs permet de dater le texte du 17 mars 267 (ll. 19 et 23 correspondent à SPP V 72, II 7 et 3), de sorte que “l'année précédente” est la 13^e et non la 14^e du règne de Gallien comme le propose Wessely dans SPP V 80, 2; il est d'ailleurs possible de retrouver ιγ à cet endroit.

En ce qui concerne le montant de la pension, les restitutions de Wessely dans SPP V 80 faisaient supposer que l'athlète percevait de la ville d'Hermoupolis 3.600 drachmes à titre d'indemnités pour neuf mois, soit 400 drachmes par mois, chiffres tout à fait invraisemblables⁵.

⁴ Cette lecture a dû venir à l'esprit de Wessely à cause de SPP V 70, où un athlète réclame une pension au titre du [ἱερ]οῦ [ε]ἰσελαστ[ικ(οῦ)] οἰ[κου]μενικ(οῦ) ἀγῶ(νος) ἰσολυ[μ/πίου] Γαζαιτῶν (où il faut d'ailleurs lire: ἰσολυ[μπίου]/ ἐν Γάζαι τῶν, sc. ὁψωνίων qui précède).

⁵ G. Méautis, *Hermoupolis-la-Grande* (Lausanne 1918) p. 203, a déjà relevé l'impossibilité de la restitution de Wessely à propos du montant mensuel de cette pension, d'autant plus que le total conservé en partie par le SPP V 80 ne l'impose pas et s'accorde mieux avec une allocation normale de 180 drachmes par mois.

En effet, les parallèles provenant des archives du Conseil municipal d'Hermoupolis comme notre texte, montrent que, à la même époque, les allocations accordées aux athlètes victorieux oscillaient entre 180 et 200 drachmes mensuelles. Effectivement, d'après la l. 15 maintenant retrouvée dans son intégralité, Appianos recevait une pension de 180 drachmes par mois, d'où un total de 1620 drachmes pour neuf mois. A la l. 18 le montant de cette somme est répété, comme il est normal, en chiffres et non plus en toutes lettres: or, dans le SPP V 72, II 8, Wessely a lu: ἀ]χκκ, au lieu de: 'αχκ que porte le papyrus, car l'*alpha* final, dont la présence ne s'explique pas⁶, est en fait la partie inférieure de l'*iota* de ἐξακοσίας à la ligne précédente.

La traduction des ll. 12 à 18 restaurées est donc la suivante: "... indemnités dues depuis le mois de Pauni de la précédente 13^e année jusqu'en Mecheir inclus de la présente 14^e année, soit neuf mois d'un montant de 180 drachmes par mois, en tout mille six cent vingt drachmes d'argent, je dis 1.620 drachmes d'argent."

II. SPP V 121 (= SPP XX 69 = Vandoni, *Feste pubbliche* 117)

Ce papyrus, en mauvais état de conservation, appartient à une catégorie de documents — la notification officielle de la victoire d'un athlète ou d'un musicien dans un grand concours international — dont on ne possède pas d'autre représentant en plus du P. Coll. Youtie 69, de 272 après J.-C. Notre texte, daté du 5 Pauni d'une année en lacune de Gallien, est la lettre par laquelle un magistrat d'Alexandrie fait savoir aux autorités municipales et au peuple d'Hermoupolis-la-Grande (ll. 7—8) que leur concitoyen Horion⁷ — connu aussi par le P. Oxy. XXVII 2476, de 288 après J.-C.⁸ — vient d'être victorieux au concours de trompette de l' Ὀλυμπικὸς ἀγών (l. 6) d'une ville dont le nom est perdu; il convient donc, d'après cette lettre, que sa patrie lui octroie tous les privilèges inhérents à une "victoire olympique" (l. 16). On présume généralement que cette dernière a été remportée aux Olympia d'Alexandrie⁹, puisque l'auteur de l'annonce est vraisemblablement un exégète — ou un ancien exégète — de ladite cité¹⁰. L'argument toutefois ne me paraît pas absolument définitif, dans la mesure où, après les mentions de cette magistrature et d'Alexandrie, vient une lacune d'environ 25 lettres, qui contient certainement l'énumération

⁶ Cf. P. Viereck, *BL* I 414, qui a suggéré: "α]χκ."

⁷ Horion, avec l'esprit rude, est la forme adoptée par les papyrologues. Mais à plusieurs reprises, L. Robert a mentionné "le trompette Orion": *Hellenica* 7 (1948) p. 62; *Hellenica* 11—12 (1960) pp. 355; *La déesse de Hiérapolis Castabala* (1964) p. 90, alors que dans *Rev. Phil.* 1967 p. 22 il se rallie à la forme avec esprit rude. Il s'agit évidemment, non pas d'un anthroponyme calqué sur celui du chasseur mythique qu'on voit dans le ciel, mais d'un nom théophore, fréquent en Egypte, dérivé de celui du dieu Horus (Ὠρος).

⁸ L'éditeur, J. Rea, a corrigé la date de 289 en 288, dans *JEA* 49 (1963) p. 80. Dans *La déesse de Hiérapolis Castabala* p. 90 n. 1, L. Robert a reconnu qu'il s'agissait du même personnage dans les deux papyrus.

⁹ On sait peu sur ce concours qui a peut-être été institué en 176 ap. J.-C. en l'honneur de Marc-Aurèle assimilé à Zeus Olympien; comme celui d'Olympie, il possédait une datation par Olympiades et des juges appelés *hellénodikai* (SEG VIII 658, de 223/4). Pour la bibliographie, voir L. Moretti, *Iscrizioni agonistiche greche* (Rome 1953) pp. 231—32.

¹⁰ Les lignes 2—4 se présentent ainsi:

[± 21]γιων ὁ καὶ Ἀντίμαχος ἐξ[ηγητής ?...]

[± 6 τῆς λαμπροτάτης πό]λεως τῶν Ἀλεξανδρέων [± 10]

[± 15]... βουλευτῆς ἀρχελληνοδίκη[ς ± 10]

On a peut-être dans la lacune à la fin de la l. 4 l'indication de l'Olympiade pendant laquelle le personnage était ἀρχελληνοδίκης, comme dans SEG VIII 658 (γενόμενος ἐλλ[ληνοδ]ί]κης τῆς ζ' Ὀλυμπιάδος).

d'autres fonctions, dont subsistent celles de bouleute et d'ἀρχελληνοδίκης¹¹, qui ont fort bien pu être exercées ailleurs: les exemples ne manquent pas d'anciens magistrats alexandrins assumant des charges, en particulier de bouleute et de prytane, dans une métropole¹².

Il est clair, en revanche, que les titres du concours où s'est distingué Horion, n'ont pas été correctement déchiffrés par Wessely (ll. 5—6):

]ηγου προσταχθέντ[α π]ε[ρι πά]σης α[
[τοῦ ἱεροῦ οἴκου]μεν[ικοῦ] ἀγ[ῶνος καὶ τοῦ Ὀλυμπ[ικοῦ ἀ]γῶν[ος

La collation sur l'original m'a permis de lire:

[± 15]ι[του πρῶτ[ο]ν ἀχθέντος .ε[.]υη[± 10]

[± 14]σικου γυ[μνικ]οῦ Ὀλυμπικ[οῦ ἀ]γῶν[ος ± 6]

Il s'agit donc d'un concours "célébré pour la première fois" sous une forme dont plusieurs caractéristiques sont perdues ou douteuses: ma lecture en tout cas s'accorde parfaitement avec ce que nous apprennent les ll. 12—14, pour lesquelles aussi je propose d'améliorer la transcription suivante due à Wessely:

... ἀναδησάμενος τὸν στέφανον τ[- - τῆς - - -]

[Ὀλυμπι]άδος τοῦ δωρηθέντος ἡμῖν ὑπὸ τῆς θείας μεγαλοδωρ[είας τοῦ]

[κυρίου] ἡμῶν Γαλλιηνοῦ Σε[β]αστοῦ κτλ.

L. Robert a donné deux restitutions successives pour ce passage. La première se trouve dans *Hellenica* 11—12 (1960) p. 355: ἀναδησάμενος τὸν στέφανον τ[ῆς] chiffre Ὀλυμπι[άδος]; la seconde figure dans *La déesse de Hiérapolis Castabala* (1964) p. 90 n. 1: τὸν στέφανον τ[οῦ ἀγῶνος - -] τοῦ δωρηθέντος ἡμῖν.

Ma révision sur l'original permet de trancher en faveur de la mention certaine de Ὀλυμπι[άδος] et autorise la lecture:

... ἀναδησάμενος τὸν στέφανον τῆ[ς] chiffre]

[Ὀλυμπι]άδος τοῦ <ἀγῶνος τοῦ> δωρηθέντος ἡμῖν κτλ.

L'omission du scribe qui a confondu le premier τοῦ avec le second, est d'un type banal. Horion a donc "ceint la couronne de la []ème Olympiade du concours dont nous a gratifiés la divine munificence de notre maître Gallien Auguste." L'emploi de δωρηθέντος ne signifie pas que l'empereur ait donné de l'argent, mais qu'il a "fait un cadeau" à la ville en lui octroyant l'autorisation indispensable et enviée de célébrer dans ses murs un concours de rang international¹³.

Horion a ainsi remporté une victoire olympique dans un concours "célébré pour la première fois" et "accordé en cadeau" par Gallien. S'il s'agit des Olympia d'Alexandrie, il faudrait en déduire que ce grand concours a été alors réorganisé. On sait qu'à Olympie le programme habituel ne comportait pas d'épreuves pour les musiciens et les acteurs. Toutefois, depuis 396 avant J.-C., les hérauts et les trompettes, en raison de leur rôle essentiel, furent admis à concourir¹⁴, de sorte qu'il n'est pas étonnant de voir Horion triompher comme trompette à des Olympia. Dans ces

¹¹ Cf. à Ephèse un πρωτελληνοδίκης d'après IG XIV 739 (Naples). Sur les hellénodiques voir L. Robert, *Hellenica* 5 (1948) pp. 59—63.

¹² Voir A. K. Bowman, *The Town Councils of Roman Egypt* (Toronto 1971) pp. 26 et 58, et aussi M. Drew-Bear, *Les conseillers municipaux des métropoles au III^e siècle après J.-C.*, CdE 59 (1984) p. 317.

¹³ L. Robert a rappelé à plusieurs reprises ce sens de δωρεά (avec l'exemple de notre papyrus), en dernier lieu dans les Actes du VIII^e Congrès d'épigraphie grecque et latine (Athènes 1984) pp. 38—39.

¹⁴ Voir L. Robert, CRAI 1970 p. 21, et aussi M. I. Finley et H. W. Pleket, *The Olympic Games: The First Thousand Years* (Londres 1976) pp. 43—44.

conditions, il est regrettable qu'à la l. 6 qui contient des titres du concours en question, la restitution μουσικοῦ soit aussi douteuse, car elle permettrait de penser que l'autorisation accordée par Gallien portait sur l'adjonction d'un concours musical notamment¹⁵. De ce même empereur en tout cas, la ville de Panopolis a reçu la permission, en 264, de remodeler son Ὀλυμπικὸς ἀγών en l'honneur de Persée et d'ajouter au concours gymnique des concours scéniques et thyméliques¹⁶. Sous Gallien encore, en 267—68 d'après le P.Coll. Youtie 69, des Capitolia, à l'imitation de ceux de Rome, ont été institués dans une cité qui pourrait être Antinoé selon l'éditeur¹⁷. Ainsi, qu'il s'agisse dans notre papyrus d'une réorganisation des Olympia d'Alexandrie, peut-être avec l'adjonction d'un concours musical, ou qu'il s'agisse de la transformation d'un concours local ailleurs en concours isolympique — et dans ce cas la restitution de l'épithète μουσικός ne serait pas attendue¹⁸ — dans tous les cas on se trouve en présence d'un témoignage non isolé de l'intérêt que portait Gallien au développement des grands concours, et donc de la culture grecque, dans les villes de l'Égypte.

31, rue Royale
F-69001 Lyon

Marie Drew-Bear

¹⁵ Peut-être serait-ce en témoignage de reconnaissance pour cette faveur accordée plus particulièrement aux musiciens que Horion, après sa victoire, a fait proclamer vainqueurs par le héraut Gallien et son épouse Salonine (ll. 14—15): pour d'autres exemples voir en dernier lieu L. Robert, *Journ. Savants* 1982, p. 147 n. 44.

¹⁶ Mais dès lors le concours est devenu isopythique comme l'implique dans la titulature officielle la présence de l'épithète πυθικός ou πύθιος. Sur ce concours voir W. Van Rengen, *Les jeux de Panopolis*, CdE 46 (1971), pp. 136—41.

¹⁷ *Op. cit.* pp. 473—76; il reste à savoir s'il peut s'agir d'un remodelage des célèbres Μεγάλα Ἀντινόεια qui, connus comme annuels, seraient ainsi devenus pentétériques (loc. cit. n. 28).

¹⁸ Notons toutefois que le concours des Ptolemaia à Alexandrie, dans sa première apparition ratifiée par la Confédération des Nésiotes sous Ptolémée Philadelphie, était "isolympique, gymnique", mais aussi "musical" (*Syll.*³ 390).